

« La formalisation collective du risque acceptable par et pour les gestionnaires d'infrastructures soumis à des risques naturels gravitaires : un enjeu pour faire face au changement climatique »

*Auteurs : Delorme Louise (PARN), Girard Antoine (Géolithe), Lescurier Anne (CD73), Meignan Lucas (Géolithe) & Peisser Carine (PARN)**

*contact référent

Le travail collectif présenté s'inscrit dans le cadre d'un groupe de travail composé de gestionnaires d'infrastructures soumis à des risques naturels gravitaires et d'autres acteurs de leur gestion dans le cadre du projet national C2ROP2 (2022-2026).

Dans le contexte des risques naturels gravitaires, le niveau de risque acceptable n'est pas clairement défini par le droit régalien. Cette situation peut conduire à poursuivre un objectif inatteignable, le risque zéro ou l'absence d'objectif formalisé. Dans les faits, certains gestionnaires proposent, dans leur stratégie de gestion des risques, des niveaux de sécurité à atteindre, qui sont dépendants des aléas, des enjeux à protéger ainsi que des moyens disponibles, financiers et humains. Le concept de risque acceptable représente finalement le niveau de risque qu'un gestionnaire est prêt à supporter au regard de ses obligations légales et de sa propre politique. Dans un contexte de dérèglement climatique, l'intensification des aléas en fréquence et en intensité est susceptible de bouleverser les usages. Afin de mieux prévenir l'impact du changement climatique sur la gestion des risques naturels et les écosystèmes, il semble aujourd'hui pertinent de s'accorder collectivement un cadre d'analyse avec des lignes directrices cohérentes et homogènes concernant les niveaux de risque acceptable.

Notre objectif est donc de dresser un portrait commun du risque acceptable afin de permettre aux territoires de développer une plus grande agilité face aux enjeux du dérèglement climatique. Le risque acceptable évolue dans un espace social qui se révèle être à l'emprise de multiples variables. Nous sommes donc partis de la vision des gestionnaires et avons cherché à analyser les interactions que cela pouvait produire avec d'autres types d'acteurs tels que les bureaux d'études, les maîtres d'œuvre, les assurances, les usagers... Pour cela, nous avons établi une revue de la littérature existante afin de cadrer la définition du risque acceptable. Nous avons par la suite mené des entretiens avec les parties prenantes afin d'analyser les enjeux existants et donc de produire une réflexion qui soit la plus proche possible des réalités de terrain. En parallèle, nous avons réalisé un benchmarking des outils utilisés dans d'autres pays ou d'autres domaines.

La présente intervention vise à présenter les premiers résultats de notre travail en cours.